



MAIRIE DE CHAMBOLLE-MUSIGNY
21220

☎ 03 80 62 86 94

mairiechambolle-musigny@wanadoo.fr

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Canton de LONGVIC



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 FEVRIER 2026

Présents : 9

Excusés : 1 a donné son pouvoir

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2026.

FONGIBILITE DES CREDITS

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote. Madame MARTENOT, 1^{ère} adjointe procède au vote.

Le Conseil municipal, par 8 voix :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Chambolle-Musigny, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	457 435,79 €	429 515,58 €
Dépenses	371 262,36 €	378 357,57 €
Résultat de l'exercice	86 173,43 €	51 158,01 €
Excédent antérieur	176 375,56 €	847,73 €
Déficit antérieur		
Résultat global de clôture	262 548,99 €	52 005,74 €

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le résultat de l'année 2025 comme suit :

Excédent de fonctionnement :	262 548,99 €
Excédent d'investissement :	52 005,74 €
Restes à réaliser (dépenses investissement) :	223 148,15 €
Besoin de financement :	171 142,41 €

Le conseil municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Compte 001 (investissement recette) :	52 005,74 €
Compte 1068 (besoin d'investissement) :	171 142,41 €
Compte 002 (fonctionnement recettes) :	91 406,58 €

BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil municipal, par 10 voix, vote le budget primitif 2026 lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	532 000,00 €	503 200,00 €
Recettes	532 000,00 €	503 200,00 €

QUESTIONS DIVERSES :

CCAS : les personnes ayant 70 ans dans l'année 2026 sont priées de se faire connaître au secrétariat de la mairie mairiechambolle-musigny@wanadoo.fr pour s'inscrire sur la liste du CCAS. Les personnes âgées de plus de 70 ans participent au repas annuel offert par la commune et reçoivent un colis en fin d'année.

Fonds façades : dans le cadre de la revalorisation de la route des Grands Crus, les habitants qui souhaitent bénéficier des aides proposées par la commune et le Conseil Départemental peuvent déposer une déclaration préalable de travaux à la mairie.

Elections municipales : elles auront lieu le **dimanche 15 mars 2026 de 8h à 18h.**

Lieu de vote : Salle des associations – 8 rue Caroline Aigle.

Nouveau ! Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées). Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

Fin de la séance à 21h30

Prochaine réunion :

Conseil municipal le vendredi 20 mars 2026 à 18h30.